

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00003
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000438
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Juridique Assemblée Marchés		
Objet	Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modification de la délibération 2020.00092 du 15 juillet 2020 - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIÉRI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIÉRI

■ **Rappel et références**

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire pour la durée du mandat un certain nombre d'attributions limitativement énumérées.

Afin de simplifier, accélérer la gestion des affaires de la commune et d'alléger sensiblement les procédures, le conseil municipal de Saint-Etienne, lors de sa séance du 15 juillet 2020, par délibération n°2020.00092, a donné délégation à M. le Maire, pour la durée du mandat, dans certains domaines définis à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ **Motivation et opportunité**

Il s'avère, après six mois de pratique et pour plus de souplesse au niveau des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes, nécessaire de modifier le point 26 de

l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui avait été délégué à M. le Maire.

■ Contenu

Il est donc proposé de remplacer la formulation actuelle du point 26 « De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, à l'exception des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes » par la rédaction suivante 26 « De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, à l'exception des demandes de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et à la Banque des territoires ».

Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 dans ce domaine sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes sujets.

Il sera rendu compte à chaque réunion du conseil municipal des décisions prises en application de la présente délibération conformément à l'article L 2122-23 du CGCT.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

NEANT

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- modifier la délibération n°2020.00092 du 15 juillet 2020 en ce qui concerne le point 26 de l'article L2122-22 du CGCT selon la nouvelle rédaction présentée ci-dessus,
- déléguer à M. le Maire, pendant toute la durée du mandat, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette attribution telle définie ci-dessus,
- décider que pendant toute la durée de la période d'absence de M. le Maire, délégation est donnée à Monsieur le Premier Adjoint, pour exercer, dans le cadre de la suppléance et dans les mêmes conditions, l'attribution ci-dessus énumérée,
- autoriser M. le Maire à charger par arrêté, les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix, de prendre en son nom les décisions dans le domaine des demandes de subventions pour lequel il a reçu délégation du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT.
- autoriser M.le Maire, à consentir par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature sur la matière ci-dessus énoncée aux membres de la direction générale et responsables de service dans les conditions définies aux articles L 2122-19, L 2122-23 du CGCT.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIÉRI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU